



## Compte-rendu du conseil municipal du lundi 11 janvier 2021

Date de convocation :

05/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 du mois de janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire de Quintal.

Présents :

Mesdames CHASSON Patricia, FATELO Stéphanie, ROUGE-PULLON Fabienne, THIERY-AUDUBERT Brigitte, THOME Sylvette, VIGNOLLE Aurore

Messieurs BANON Léon, BOISSIER Olivier, DERONZIER Jean-Louis (visioconférence), ETIENNE Christian, HAUET Michel, LACHENAL Gérard, PLANCQ Thomas

Absents :

Pouvoirs : Mme Anne-Marie JOANNESSE donne pouvoir à M. Olivier BOISSIER

Secrétaire : Mme Fabienne ROUGE-PULLON

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020
- Délibération n° 2021/01 : Avis sur le projet de pacte de gouvernance du Grand Annecy
- Délibération n° 2021/02 : Orientations de programmation et d'aménagement (OAP) Route de Viuz – Modification du programme initial et reprise des études en vue de la réalisation de 8 logements en accession sociale par IDEIS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire, a voté pour les sujets suivants :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020**  
Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal.
- **Délibération n° 2021/01 : Avis sur le projet de pacte de gouvernance du Grand Annecy**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 13 avis favorables, 1 avis défavorable (monsieur PLANCQ), 1 abstention (madame VIGNOLLE),

Article 1 : émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance du Grand Annecy.

- **Délibération n° 2021/02 : Orientations de programmation et d'aménagement (OAP) Route de Viuz – Modification du programme initial et reprise des études en vue de la réalisation de 8 logements en accession sociale par IDEIS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, 2 voix contre (messieurs PLANCQ et LACHENAL) et 1 abstention (madame VIGNOLLE) :

Article 1 : affirme les éléments suivants :

- Son choix de construire 8 logements route de Viuz (OAP2) intégrant les éléments de programme détaillés ci-dessus,
- Son choix de confier la poursuite des études à IDEIS,
- Sa volonté de céder le terrain communal à IDEIS au prix validé par le service des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Sa volonté d'adhérer au dispositif d'aide du Grand Annecy en accordant une aide complémentaire aux acquéreurs selon les modalités en vigueur.

Le maire



Patrick BOSSON